



LOI N° 7023/004 DU 25 JUIL 2023

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER
L'ACCORD-CADRE DE COOPERATION ENTRE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN ET LA REPUBLIQUE ORIENTALE DE
L'URUGUAY, SIGNE LE 17 JUIL 2022 A MONTEVIDEO (URUGUAY)

*Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord-cadre de coopération entre la République du Cameroun et la République Orientale de l'Uruguay, signé le 17 juin 2022 à Montevideo (Uruguay).

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 25 JUIL 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

WWW.BIYA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY